



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge

Obligatoire de remplir
N° d'entreprise (srl)



26044011

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

18 MARS 2026

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0467 054 208

Nom

(en entier) : Blue Factory

(en abrégé) :

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : 1390 Grez-Doiceau, Chaussée de Wavre 177/1

Objet de l'acte : dépôt et publication in extenso du projet de scission partielle de la société anonyme "Blue Factory" (0467.054.208) par constitution des srl "Cléal" & "Paltior"

L'organe d'administration de la Société Anonyme « Blue Factory », ayant son siège à 1390 Grez-Doiceau, Chaussée de Wavre 177/1, Registre des Personnes Morales du Brabant Wallon 0467.054.208, composé de ses deux administrateurs Monsieur Stéphane Meeùs, domicilié à 1390 Grez-Doiceau, Tienne Jean Flémal 80, et Monsieur Philippe Meeùs, domicilié à 1390 Grez-Doiceau, Avenue Felix Lacourt 165, dresse comme suit le projet de scission partielle de ladite Société Anonyme « Blue Factory » par constitution de deux nouvelles Sociétés à Responsabilité Limitée dénommées respectivement « Cléal » et « Paltior ».

L'opération projetée est visée par l'article 12:8 1° du code des sociétés et des associations qui dispose ce qui suit :

« Sont assimilées à la scission :

1° l'opération par laquelle une société transfère sans dissolution une partie de son patrimoine, activement et passivement, à une ou plusieurs sociétés, existantes ou qu'elle constitue, moyennant l'attribution aux associés ou actionnaires de la société scindée de parts ou d'actions de la ou des sociétés bénéficiaires, de la société scindée ou tant de la ou des sociétés bénéficiaires que de la société scindée, et, le cas échéant, d'une soulte en espèces ne dépassant pas le dixième de la valeur nominale des actions ou parts attribuées ou, à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable; si une société bénéficiaire est une société sans capital, est assimilée au pair comptable la valeur d'apport, telle qu'elle résulte des comptes annuels, de tous les apports en numéraire ou en nature, consentis par les associés ou actionnaires, autres que les apports en industrie, le cas échéant augmentée des réserves qui, en vertu d'une disposition statutaire, ne peuvent être distribuées aux associés ou actionnaires que moyennant une modification des statuts, le tout divisé par le nombre d'actions ou de parts ; ».

La procédure est visée par les articles 12:74 et suivants du code des sociétés & associations.

Conformément à l'article 12:75 du Code des Sociétés & Association, le présent projet de fusion mentionne :

1° la forme légale, la dénomination, l'objet et le siège de la société à scinder ainsi que des nouvelles sociétés :

La société scindée partiellement :

La Société Anonyme « Blue Factory », ayant son siège à 1390 Grez-Doiceau, Chaussée de Wavre 177/1, Registre des Personnes Morales du Brabant Wallon 0467.054.208

Son objet est le suivant :

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger pour compte propre ou compte d'autrui, ou en participation avec ceux-ci :

L'entreprise de construction, rénovation, aménagement, promotion dans le secteur immobilier, ainsi que la construction, la conception, l'entretien de plan d'eau, piscine, etcetera.

Le commerce en général en ce compris la vente, l'achat, l'importation, l'exportation, l'entreposage, la distribution, la location, la réparation, le placement, la production, la fabrication, le financement, le courtage et la représentation commerciale, notamment et de manière non limitative, de tous matériaux et quincaillerie et de poêlerie, d'outillage, de matériel agricole et horticole, d'animaux et tous les accessoire qui s'y rapportent, de graineterie, d'article de décoration, de jardin et de jardinerie, d'articles de jardinage et de ménage d'articles sanitaires et de chauffage, d'articles électrique ou au gaz, de mobilier de décoration intérieur et extérieur et de tous articles se rapportant de manière connexe à ces activités ; la conception et la réalisation de tous supports publicitaires, de toutes prestations de services et de tous mandats ; l'étude, l'organisation, l'expertise, la pose d'actes techniques, de conseil, d'avis financiers, techniques et commerciaux au sens le plus large, l'étude de

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

marché et d'organisation financière commerciale ou technique dans tous les domaines rentrant dans son objet social; la fourniture de tous travaux administratifs et de secrétariat, la facturation pour compte de tiers et la fourniture de tous services informatiques; le développement, l'achat, la vente, la prise de licences ou l'octroi de licences, de brevets, de Know-How et d'actifs apparentés; la recherche, le développement, la production ou la commercialisation de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de leurs applications; le développement par voie d'apports ou d'investissements quelconques, la prise de participations avec attribution d'administrateurs et de gérants, le conseil et l'assistance en matière de stratégie et de gestion d'entreprises; le transport national et international au sens large notamment de tous produits rentrant dans son objet social et de tous articles similaires ou connexes; la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier, la location - financement des biens immobiliers aux tiers, l'acquisition, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immeubles et toutes opérations qui directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature favoriser la valorisation d'un patrimoine immobilier; la caution de pour bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces immeubles; la société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui, directement ou indirectement, se rattachent de près ou de loin à l'objet ainsi défini. Elle pourra aussi s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, se transformer, fusionner et, le cas échéant, émettre les obligations.

Les nouvelles sociétés issues de la scission partielle de ladite société anonyme « Blue Factory » :

1) La Société à Responsabilité Limitée « Cléal », dont le siège sera sis à 1390 Grez-Doiceau, Tienne Jean Flémal 80.

Son objet sera le suivant :

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger pour compte propre ou compte d'autrui, ou en participation avec ceux-ci :

L'entreprise de construction, rénovation, aménagement, promotion dans le secteur immobilier, ainsi que la construction, la conception, l'entretien de plan d'eau, piscine, etcetera.

Le commerce en général en ce compris la vente, l'achat, l'importation, l'exportation, l'entreposage, la distribution, la location, la réparation, le placement, la production, la fabrication, le financement, le courtage et la représentation commerciale, notamment et de manière non limitative, de tous matériaux et quincaillerie et de poêlerie, d'outillage, de matériel agricole et horticole, d'animaux et tous les accessoires qui s'y rapportent, de graineterie, d'article de décoration, de jardin et de jardinerie, d'articles de jardinage et de ménage d'articles sanitaires et de chauffage, d'articles électrique ou au gaz, de mobilier de décoration intérieur et extérieur et de tous articles se rapportant de manière connexe à ces activités; la conception et la réalisation de tous supports publicitaires, de toutes prestations de services et de tous mandats; l'étude, l'organisation, l'expertise, la pose d'actes techniques, de conseil, d'avis financiers, techniques et commerciaux au sens le plus large, l'étude de marché et d'organisation financière commerciale ou technique dans tous les domaines rentrant dans son objet social; la fourniture de tous travaux administratifs et de secrétariat, la facturation pour compte de tiers et la fourniture de tous services informatiques; le développement, l'achat, la vente, la prise de licences ou l'octroi de licences, de brevets, de Know-How et d'actifs apparentés; la recherche, le développement, la production ou la commercialisation de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de leurs applications; le développement par voie d'apports ou d'investissements quelconques, la prise de participations avec attribution d'administrateurs et de gérants, le conseil et l'assistance en matière de stratégie et de gestion d'entreprises; le transport national et international au sens large notamment de tous produits rentrant dans son objet social et de tous articles similaires ou connexes; la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier, la location - financement des biens immobiliers aux tiers, l'acquisition, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immeubles et toutes opérations qui directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature favoriser la valorisation d'un patrimoine immobilier; la caution de pour bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces immeubles.

La société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui, directement ou indirectement, se rattachent de près ou de loin à l'objet ainsi défini. Elle pourra aussi s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, se transformer, fusionner et, le cas échéant, émettre les obligations.

2) La Société à Responsabilité Limitée « Paltior », dont le siège sera sis à 1390 Grez-Doiceau, Avenue Felix Lacourt 165.

Son objet sera le suivant :

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger pour compte propre ou compte d'autrui, ou en participation avec ceux-ci :

L'entreprise de construction, rénovation, aménagement, promotion dans le secteur immobilier, ainsi que la construction, la conception, l'entretien de plan d'eau, piscine, etcetera.

Le commerce en général en ce compris la vente, l'achat, l'importation, l'exportation, l'entreposage, la distribution, la location, la réparation, le placement, la production, la fabrication, le financement, le courtage et la représentation commerciale, notamment et de manière non limitative, de tous matériaux et quincaillerie et de poêlerie, d'outillage, de matériel agricole et horticole, d'animaux et tous les accessoires qui s'y rapportent, de graineterie, d'article de décoration, de jardin et de jardinerie, d'articles de jardinage et de ménage d'articles sanitaires et de chauffage, d'articles électrique ou au gaz, de mobilier de décoration intérieur et extérieur et de tous articles se rapportant de manière connexe à ces activités; la conception et la réalisation de tous supports

publicitaires, de toutes prestations de services et de tous mandats ; l'étude, l'organisation, l'expertise, la pose d'actes techniques, de conseil, d'avis financiers, techniques et commerciaux au sens le plus large, l'étude de marché et d'organisation financière commerciale ou technique dans tous les domaines rentrant dans son objet social; la fourniture de tous travaux administratifs et de secrétariat, la facturation pour compte de tiers et la fourniture de tous services informatiques ; le développement, l'achat, la vente, la prise de licences ou l'octroi de licences, de brevets, de Know -How et d'actifs apparentés ; la recherche, le développement, la production ou la commercialisation de nouveaux produits, de nouvelles technologies et. de leurs applications; le développement par voie d'apports ou d'investissements quelconques, la prise de participations avec attribution d'administrateurs et de gérants, le conseil et l'assistance en matière de stratégie et de gestion d'entreprises; le transport national et international au sens large notamment de tous produits rentrant dans son objet social et de tous articles similaires ou connexes ; la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier, la location - financement des biens immobiliers aux tiers, l'acquisition, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immeubles et toutes opérations qui directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature favoriser la valorisation d'un patrimoine immobilier; la caution de pour bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces immeubles.

La société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui, directement ou indirectement, se rattachent de près ou de loin à l'objet ainsi défini. Elle pourra aussi s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, se transformer, fusionner et, le cas échéant, émettre les obligations.

2° le rapport d'échange des actions ou parts et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces :

Vu qu'il s'agit d'une scission partielle par constitution de deux nouvelles sociétés à qui seront apportés les éléments décrits au point 9° ci-après sans que la société scindée partiellement ne cesse d'exister, il n'y a pas d'échange d'actions proprement dit.

En échange des éléments à apporter à chacune des sociétés à constituer, les actions de chacune desdites sociétés à constituer les Sociétés à Responsabilité Limitée « Cléal » & « Paltior » seront attribuées aux actionnaires de la société scindée partiellement « Blue Factory » au prorata du nombre d'actions détenu actuellement par chaque actionnaire dans la société scindée partiellement, à savoir une action de chacune des sociétés à constituer (les Sociétés à Responsabilité Limitée « Cléal » & « Paltior ») par action de la société scindée partiellement.

Aucune soulte en espèces ne sera prévue.

3° les modalités de remise des actions ou parts des nouvelles sociétés :

Les actions à émettre par chacune des nouvelles à Sociétés Responsabilité Limitée « Cléal » & « Paltior » issue de la scission partielle seront nominatives. Après constitution desdites Sociétés à Responsabilité Limitée « Cléal » & « Paltior », il sera créé un registre des actions E-Stox qui confirmera l'attribution des actions desdites nouvelles sociétés constituées aux actionnaires de la société scindée partiellement « Blue Factory » au prorata du nombre d'actions détenu actuellement par chaque actionnaire dans ladite société scindée partiellement.

4° la date à partir de laquelle ces actions ou parts donnent le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit :

Le 01/01/2026.

5° la date à partir de laquelle les opérations de la société à scinder sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de l'une ou l'autre des nouvelles sociétés, cette date ne pouvant remonter avant le premier jour qui suit la clôture de l'exercice social dont les comptes annuels des sociétés concernées par l'opération ont déjà été approuvés :

Le 01/01/2026.

6° les droits attribués par les nouvelles sociétés aux associés ou actionnaires de la société à scinder ayant des droits spéciaux et aux titulaires de titres autres que des parts ou actions ou les mesures proposées à leur égard :

Néant (sans objet).

7° Les émoluments attribués aux commissaires ou aux réviseurs d'entreprises ou aux experts-comptables certifiés pour la rédaction du rapport prévu à l'article 12 :78 :

Aucun rapport visé par l'article 12 :78 ne sera dressé. Toutefois, un réviseur dressera, pour chacune des nouvelles sociétés à constituer, un rapport sur l'apport en nature.

8° Tout avantage particulier attribué aux membres des organes d'administration des sociétés participant à la scission :

Néant.

9° La description et la répartition précises des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à chacune des nouvelles sociétés :

TOTAL TRANSFERE par la société scindée partiellement :

ACTIF

Actifs immobilisés 1.611.317,21 €

III Immobilisations corporelles 1.611.317,21 €

A. Terrains et constructions 1.611.317,21 €

Actifs circulants 0

TOTAL DE L'ACTIF 1.611.317,21 €

PASSIF

Capitaux propres 908.060,79 €

I Capital	123.644,86 €
A. Capital souscrit	123.644,86 €
IV Réserves	466.353,80 €
A. Réserve légale	12.364,49 €
D. Autres réserves	453.989,32 €
Bénéfice reporté	318.062,13 €
Dettes	703.256,42 €
VIII. Dettes à plus d'un an	634.084,88 €
A. Dettes financières et autres dettes	634.084,88 €
IX. Dettes à un an au plus	69.171,54 €
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	69.171,54 €
TOTAL DU PASSIF	1.611.317,21 €

Nouvelle Société « Cléal » :

ACTIF

Actifs immobilisés	805.658,61 €
III Immobilisation corporelles	805.658,61 €
A. Terrains et constructions	805.658,61 €
Actifs circulants	0
TOTAL DE L'ACTIF	805.658,61 €

PASSIF

Capitaux propres	450.030,40 €
I Capital	61.822,43 €
A. Capital souscrit	61.822,43 €
IV Réserves	233.176,90 €
A. Réserve légale	6.182,24 €
D. Autres réserves	226.994,66 €
Bénéfice reporté	159.031,06 €
Dettes	351.628,21 €
VIII. Dettes à plus d'un an	317.042,44 €
A. Dettes financières et autres dettes	317.042,44 €
IX. Dettes à un an au plus	34.585,77 €
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	34.585,77 €
TOTAL DU PASSIF	805.658,61 €

Nouvelle Société « Paltior » :

ACTIF

Actifs immobilisés	805.658,61 €
III Immobilisation corporelles	805.658,61 €
A. Terrains et constructions	805.658,61 €
Actifs circulants	0
TOTAL DE L'ACTIF	805.658,61 €

PASSIF

Capitaux propres	450.030,40 €
I Capital	61.822,43 €
A. Capital souscrit	61.822,43 €
IV Réserves	233.176,90 €
A. Réserve légale	6.182,24 €
D. Autres réserves	226.994,66 €
Bénéfice reporté	159.031,06 €
Dettes	351.628,21 €
VIII. Dettes à plus d'un an	317.042,44 €
A. Dettes financières et autres dettes	317.042,44 €
IX. Dettes à un an au plus	34.585,77 €
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	34.585,77 €
TOTAL DU PASSIF	805.658,61 €

10° la répartition aux associés ou actionnaires de la société à scinder des parts ou actions des nouvelles sociétés, ainsi que le critère sur lequel cette répartition est fondée :

Les actions de chacune desdites sociétés à constituer les Sociétés à Responsabilité Limitée « Cléal » & « Paltior » seront attribuées aux actionnaires de la société scindée partiellement « Blue Factory » au prorata du nombre d'actions détenu actuellement par chacun desdits actionnaires dans la société scindée partiellement, à savoir une action de chacune des sociétés à constituer (les Sociétés à Responsabilité Limitée « Cléal » & « Paltior ») par action de la société scindée partiellement.

Déposé en même temps qu'un exemplaire signé dudit projet de scission partielle.

Delphine Stévigny, Notaire à Dinant.